

712.3

711.10

- THA/UW

A i d e - m é m o i r e

Dans le contexte de l'élargissement des contributions de la Suisse dans le domaine des opérations de maintien de la paix, le Gouvernement suisse a dès 1989 adopté des trains de mesures. Cette année, 15 millions de francs suisses sont à nouveau mis à disposition alors qu'en 1992, 19 millions seront prévus dans le plan financier de la Confédération sous réserve de l'approbation du budget par le Parlement fédéral. Sur la base de ces chiffres, les services compétentes ont préparé un train de mesures pour 1992 qui se trouve en annexe.

Les autorités suisses seraient intéressées de savoir si le Secrétariat général approuve la proposition concernant les différentes mesures pour 1992, et souhaiteraient recevoir de sa part des indications sur des nouvelles formes d'appui que le Secrétariat juge les plus utiles au montant de 4,0 mio de francs.

Annexe: Proposition de train de mesures pour 1992

Date de la remise 11.4.1991 par Monsieur Anton Thalmann à Madame Hisako Shimura

AnnexeProposition de train de mesures pour 19921. Contributions financières

UNFICYP	fr. 3,2 mio
FINUL	fr. 2,7 mio

2. Mise à disposition de services

Avion pour l'ONUST	fr. 4,3 mio
Service d'ambulance REGA	fr. 0,5 mio
Sécurité des aéroports UNTSO	fr. 1,0 mio

3. Mise à disposition du personnel

5 Observateurs militaires pour l'ONUST	fr. 2,0 mio
----------------------------------------	-------------

4. Moyens non encore attribués à
disposition pour l'ONU

fr. 4,0 mio